

RAPPORT BIODIVERSITÉ ADOPTÉ

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA COHÉRENCE DE NOS POLITIQUES, DES PRIORITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ



A la veille de la Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies qui aura lieu à Kunming, le rapport Biodiversité et Agenda 2030 est un rapport clé pour aborder de manière globale la dimension externe de la stratégie européenne de la biodiversité et du rôle de la politique de développement. Ce nouveau rapport appelle à mettre au cœur de nos décisions les droits des peuples autochtones et des communautés locales et à assurer la cohérence des politiques européennes pour le développement.

Déclaration de Michèle RIVASI, rapporteure du Parlement européen et eurodéputée référente des peuples autochtones et des communautés locales au sein de la commission du Développement :

« Ce rapport est un succès. On ne peut se rendre à la Convention sur la diversité biologique et établir une véritable stratégie pour la biodiversité sans parler de nos pays partenaires les plus touchés par la dégradation de la biodiversité et des meilleurs gardiens de la nature: les peuples autochtones et les communautés locales. Selon le rapport de l'IPBES du 6 mai 2019, les tendances négatives en matière de biodiversité et d'écosystèmes compromettent 80 % des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. »

« La Conférence des Parties (COP15) discutera la semaine prochaine des concepts comme « les solutions basées sur la nature », qui, je le crains, vont pousser le développement de compensations de la biodiversité, ainsi que d'un nouvel objectif visant à placer au moins 30 % de la surface de la Terre sous statut de conservation d'ici 2030. Sur ce point, il est essentiel d'adopter une approche basée sur les droits humains afin d'éviter l'accaparement des terres et de protéger les communautés qui vivent en harmonie avec la nature. 300 millions de personnes dans le monde pourraient être affectées par le nouvel objectif 30% d'aires protégées. Nous devons nous assurer que ce soient bien aux entreprises polluantes de plier bagage et non les peuples autochtones ou les communautés locales.»

« L'UE doit reconnaître sa responsabilité dans l'aggravation de l'accaparement des terres et la destruction des forêts. Cependant, elle doit éviter l'écueil d'imposer aux pays riches en forêts des pratiques de financiarisation de la nature et de "conservation forteresse" coupant les relations entre les humains et la nature. La priorité est de reconnaître et respecter les droits et les pratiques traditionnels des peuples autochtones et communautés locales qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Sans cela, les objectifs mondiaux en matière de biodiversité ne peuvent être atteints. »

« Si nous voulons vraiment protéger la nature, il faut surtout arrêter les émissions de CO2, empêcher la destruction de la biodiversité et changer radicalement de mode de vie. Ce rapport demande de remettre en question nos politiques pour qu'elles soient cohérentes avec les objectifs pour le développement. Il fait bouger les lignes en demandant que: l'aide au développement ne serve pas à promouvoir les OGM, l'interdiction de la dissémination d'organismes issus du forçage génétique, l'arrêt des exportations européennes de pesticides interdits ici dans l'UE, la réforme de l'UPOV pour respecter les droits sur les semences et promouvoir la diversité biologique, la réforme des ADPIC de l'OMC afin de lutter contre la biopiraterie, un devoir de vigilance obligatoire tout au long des chaînes de valeur, un financement ambitieux pour la biodiversité et la reconnaissance des écocides et d'un droit à un environnement sûr, propre, sain et durable. La liste est longue, mais sauver la biodiversité doit être au top de nos priorités, comme la lutte pour le climat. »

CAMILLE ZAKAR, ATTACHÉE DE PRESSE

assistants.rivasi@outlook.com

06 37 15 76 56

www.michele-rivasi.eu